

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 mars 2010

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 30 mars 2010, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Berthe Bélanger	maire
Denis Desautels	cons. au poste no: 1
Lise Tremblay	cons. au poste no : 2
Marc-André Gendron	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, directeur général

Étaient absents lors de cette assemblée :

Denis Tremblay	cons. au poste no : 3
Pierre Cantin	cons. au poste no: 4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no : 5

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 11 h 30 par Madame la mairesse, Berthe Bélanger.

Mot de bienvenue de la mairesse

1. Adoption de l'ordre du jour

151-03-2010

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par madame Lise Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Subvention Fête nationale
4. Règlement d'emprunt citerne
5. Formation voirie
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Période de questions

3. Subvention Fête nationale

152-03-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de procéder à une demande auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour une subvention pour les activités de la Fête nationale du Québec.

ADOPTÉE

153-03-2010

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité que madame Suzanne Cloutier de la Municipalité de Val-des-Lacs soit autorisée à formuler une demande d'assistance financières auprès du

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

30 mars 2010

Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2010.

ADOPTÉE

154-03-2010

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Val-des-Lacs souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-des-Lacs a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité qu'en conséquence, sur la recommandation du conseil municipal;

QUE la Municipalité, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

ADOPTÉE

4. Règlement d'emprunt citerne

Aucune décision sous cette rubrique.

Messieurs Tremblay et Gauthier intègre l'assemblée à 11 h 35.

5. Formation voirie

Cette rubrique est reportée.

6. Levée de l'assemblée

155-03-2010

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Denis Desautels et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 11 h 50.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 mars 2010

Berthe Bélanger,
maire

Sylvain Michaudville,
secrétaire-trésorier, directeur général